



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150317-170315-8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2015

Publication : 23/03/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 Mars 2015

DOSSIER N° 8 :

APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION 2014 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent :

Secrétaire : Alain MARC

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

DOSSIER N° 8 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du Compte de Gestion 2014 sont conformes à celles du Compte Administratif 2014 :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal doit aujourd'hui après le vote du compte administratif délibérer sur le compte de gestion dressé par MR DUHAYON, Receveur

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction comptable M14, modifiée,
VU le vote du budget 2014 en date du 4 février 2014,
VU la commission des finances du 10 mars 2015.
VU le vote du compte administratif en date du 17 mars 2015,

Après avoir entendu l'exposé sur le compte de gestion 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
31 voix POUR
4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. BARRIER)

Article unique : Approuve le compte de gestion de la ville de l'exercice 2014 ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET